

Réunion du : 2 mars 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 24

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U18 D1 - Match N° 51905.1, SNID 2 – E-La Machine/St Benin 1 du 4 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette **rencontre à 13h00**.
Demande acceptée.

Championnat U18 D1 - Match N° 51904.1, FC Nevers 1 – US Cosne 2 du 4 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre au 15 avril** au Stade des Senets 1.
Demande acceptée.

Championnat U18 D2 - Match N° 51918.1, E-Marzy/AFGP 58/RCNCS 1 – US St Pierre du 4 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre à 17h00**.
Demande acceptée.

Championnat U18 D2 - Match N° 51919.1, E-Alligny-St Amand/Clamecy/Donzy 1 – ESN 58 1 du 4 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre au 8 avril**.
Demande acceptée.

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U13 D2 poule B - Match N° 51706.1, CS Chatillon 1 – AS Clamecy 1 du 20 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au **3 juin**.
Demande acceptée.

2.2. Forfait déclaré.

Championnat U13 D2 poule B - Match N° 51697.1, CS Chatillon 1 – RC Nevers-Challuy-Sermoise 2 du 25 février.

Forfait déclaré de l'équipe de RC Nevers-Challuy-Sermoise 2, match perdu par pénalité 0/3, -1 point.
Amende 40€

2.3. Challenge U11.

La commission a procédé au tirage au sort des matches de barrage du Challenge U11 le jeudi 2 mars au siège du District, tirage effectué par Mme Françoise VALLET.

- **8 matches de barrages le 18 mars :**

RC Nevers-Challuy-Sermoise / V Prémery – AFGP 58 / ASL St Père – AS Clamecy / ESN 58 – UF La Machine / US St Pierre – US Coulanges / US Moulins – SNID / CS Corbigny – US La Charité / FC Nevers – ASAV / AS Varzy.

3 – INFOS CLUBS

- **TOURNOIS DE FIN DE SAISON.**

Cette période de février à mars est propice à s'engager aux tournois de fin de saison. La commission a bien évidemment conscience que la tenue de ces organisations de fin de saison est indispensable au bon équilibre budgétaire des clubs.

- **La commission alerte sur le fait qu'un engagement en tournoi n'est, ni substituable ni prioritaire, au calendrier officiel fixant les dates de nos championnats. La démarche préventive et responsable reste clairement de formuler par anticipation une demande de report avant de conclure un engagement définitif. Ceci, tout en tenant compte des spécificités encadrant les reports de fin de saison. Une demande de report n'est pas systématiquement à « repousser » mais peut être entendu aussi comme « jouer par avance ».**

La commission déplore trop régulièrement des « forfaits déclarés » de fin de saison par manque de date mais aussi et surtout par manque d'**ANTICIPATION** des responsables d'équipes.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.